



Genève, le 21 mars 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

RIE III : le Conseil d'Etat salue le vote du peuple vaudois

Le Conseil d'Etat se réjouit du résultat de la votation populaire cantonale vaudoise de ce dimanche, qui plébiscite le dispositif de mise en œuvre de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) préconisé par le canton de Vaud.

Cette votation est importante à divers égards. Elle a offert une première occasion de donner la parole au peuple sur une réforme déterminante pour l'avenir de notre pays ; son résultat sans équivoque constitue un signal fort pour la Suisse comme pour l'ensemble des cantons, et tout particulièrement pour Genève, qui forme avec son voisin la Métropole lémanique.

Par cette votation, Vaud est le premier canton de Suisse à anticiper démocratiquement par un scrutin populaire la suppression des statuts spéciaux privilégiés dont peuvent bénéficier dans notre pays certaines sociétés dont les activités se déroulent essentiellement à l'étranger ; c'est aussi le premier canton à approuver dans ce cadre un taux d'imposition unifié, applicable à toutes les entreprises et fixé à un niveau permettant de garantir durablement l'emploi et la prospérité, dans un contexte législatif stable, équitable et incontestable au plan international.

Le Conseil d'Etat salue l'intense travail d'explication des autorités vaudoises et l'esprit de dialogue qui a prédominé tout au long des mois écoulés. Cette approche constructive d'un dossier particulièrement complexe a permis de finaliser le dispositif soumis au peuple et d'obtenir le résultat de ce dimanche.

S'agissant de notre canton, les débats parlementaires à Berne touchant à leur fin, le Conseil d'Etat a annoncé la constitution d'une large table ronde réunissant les entités concernées par cette réforme, afin de préparer sa mise en œuvre au niveau cantonal, sur la base des axes fixés par la loi fédérale. Les discussions et les travaux, qui débuteront le 15 avril, doivent permettre de clarifier tous les aspects concrets de cette mise en œuvre, en particulier le niveau précis du taux d'imposition unifié, les nécessaires mesures d'accompagnement et les modalités d'une répartition équitable des compensations fédérales avec la Ville de Genève et les communes du canton.

Le Conseil d'Etat mobilisera toute son énergie pour faire en sorte qu'un esprit constructif semblable à celui qui a prévalu chez nos voisins permette d'aboutir à un consensus équilibré et fiable dans notre canton. Il souhaite en toute transparence convaincre la population que cette réforme constitue une chance unique d'assurer durablement des conditions favorables pour le développement futur de Genève.

Pour toute information complémentaire : M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, en contactant M. Roland Godel, DF, ☎ 022 327 98 07.